

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 28 mars 2024

n° 047-24 C

Objet : RS - Création de postes et recours à l'apprentissage pour l'année 2024

- date de convocation le 22 mars 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Philippe Vuillemet
Cognin	Marine Mithieux - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Florence Bourgeois à Pierre Brun - de Michel Camoz à Jimmy Bâabâa - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Gaëtan Pauchet à Sara Rotelli - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Farid Rezzak à Alain Caraco - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

- conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laila Karoui - Luc Meunier - Alain Saurel

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 28 mars 2024

délibération n° 047-24 C

objet **RS - Création de postes et recours à l'apprentissage pour l'année 2024**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes, propose, pour faire suite au recensement des besoins des services dans le cadre de la préparation budgétaire 2024, d'approuver la création des postes permanents suivants :

- un poste de technicien pour assurer les fonctions d'assistant de prévention à temps complet à la direction de la gestion des déchets. Actuellement, cette mission n'est assurée qu'à hauteur de 50 %. Or, cette création apparaît nécessaire compte tenu des besoins de la direction au regard de la prévention et du nombre d'agents la composant,
- un poste d'adjoint technique afin d'occuper les fonctions de chargé de production d'eau potable à la direction de l'eau et de l'assainissement. Ce poste sera affecté au territoire des Bauges,
- un poste de rédacteur afin d'occuper les fonctions de chargé de facturation expert à la direction de l'eau et de l'assainissement,
- un poste d'agent de maîtrise afin d'occuper les fonctions de coordonnateur releveur de compteurs à la direction de l'eau et de l'assainissement,
- un poste d'attaché mutualisé entre la direction du développement touristique et la direction des grands équipements pour occuper les fonctions de chargé du rayonnement du territoire sous l'angle du développement touristique et du sport,
- un poste d'attaché pour occuper les fonctions de chargé de mission Schéma de développement touristique (SDT) à la direction du développement touristique. Ce poste sera chargé du déploiement des actions du futur SDT en cours d'actualisation,
- un poste d'attaché pour occuper les fonctions de chargé de mission urbanisme-planification à la direction de l'urbanisme et du développement local afin de renforcer l'équipe urbanisme-planification pour sécuriser les procédures d'évolution des documents d'urbanisme,
- un poste d'attaché pour occuper les fonctions de chargé des clauses sociales à la direction de l'urbanisme et du développement local,
- un poste d'attaché pour occuper les fonctions de chargé de mission habitat à la direction de l'urbanisme et du développement local afin de suivre les politiques publiques de l'habitat et de l'aménagement,
- un poste d'attaché pour occuper les fonctions de chargé des politiques contractuelles à la direction générale,
- un poste d'ingénieur principal pour occuper les fonctions de chargé de mission PICS (Plan intercommunal de sauvegarde) à la direction de l'eau et de l'assainissement,
- un poste d'ingénieur pour occuper les fonctions d'architecte sécurité à la direction mutualisée des systèmes d'information et du numérique afin de renforcer les moyens humains liés à la sécurité des systèmes d'information.

Par ailleurs, il a été identifié 5 besoins supplémentaires d'apprentis.

L'apprentissage est un contrat de droit privé conclu entre un employeur (la collectivité territoriale) et un apprenti. L'objectif est de permettre à un jeune de 16 à 29 ans révolus de suivre une formation en vue d'acquérir un diplôme (CAP, BAC, BTS, licence, master...) ou un titre à finalité professionnelle.

L'apprenti bénéficie du statut de salarié et perçoit une rémunération correspondant à un pourcentage du SMIC en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation.

Le CNFPT peut prendre en charge le coût de la formation en apprentissage dans la limite de montants maximaux arrêtés en concertation avec l'Etat et France Compétences. En 2024, au regard des intentions de

recrutement croissantes des collectivités, les contrats d'apprentissage qui ciblent un répertoire de 44 métiers considérés en tension construit sur la base des travaux du CNFPT et des associations d'élus, seront prioritairement financés.

Outre l'intérêt évident pour l'insertion professionnelle des jeunes, l'accueil d'apprentis permet à la collectivité de gérer ses emplois et compétences. Une attention particulière est portée sur les compétences en évolution rapide et les métiers en tension.

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la création des postes suivants :

Direction	Nombre	Grade	Date d'effet
Eau et assainissement	1	Adjoint technique	2024
	1	Rédacteur	2024
	1	Agent de maîtrise	2024
	1	Ingénieur principal	2024
Gestion des déchets	1	Technicien	2024
Développement touristique	2	Attachés (dont 1 partagé avec la direction des grands équipements)	2024
Urbanisme et développement local	3	Attachés	2024
Direction générale	1	Attaché	2024
Direction mutualisée des systèmes d'information et du numérique	1	Ingénieur	2024

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer les contrats à intervenir, le cas échéant,

Article 3 : **modifie**, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complet
Directeur général des services		1	
Directeur général adjoint		1	
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Administrateur hors classe	A	2	
Administrateur		2	
Directeur		1	
Attaché hors classe		4	
Attaché principal		15	
Attaché		39	

Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	13	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		3	
Rédacteur		27	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	27	1 TNC 80 %
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		15	
Adjoint administratif		19	
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur en chef hors classe	A	0	
Ingénieur en chef		1	
Ingénieur principal		27	
Ingénieur		23	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	11	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe		31	
Technicien		22	
Agent de maîtrise principal	C	32	
Agent de maîtrise		26	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		68	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		37	
Adjoint technique		80	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE			
Technicien paramédical classe supérieure	B	1	
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1	
Infirmier en soins généraux de classe normale		2	1 TNC 80 %
Infirmière de classe supérieure	B	1	
Auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe	C	5	1 TNC 70 %
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe		3	1 TNC 70 %
Agent social principal de 2 ^{ème} classe		2	2 TNC 80 %
Agent social		4	3 TNC 80 %
FILIERE ANIMATION			
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	
Adjoint d'animation	C	1	1 TNC 80 %
FILIERE SPORTIVE			
Conseiller des activités physiques et sportives	A	1	
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	B	9	
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe		5	
Educateur des activités physiques et sportives		14	1 TNC 50 %
Opérateur des activités physiques et sportives principal	C	1	
FILIERE CULTURELLE			
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	
Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	B	1	
Total		580	

Article 4 : approuve le recours à 5 postes d'apprentis supplémentaires,

Article 5 : autorise le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif, et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR' with a stylized flourish.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

047-24 C

Objet de l'acte :	RS - Création de postes et recours à l'apprentissage pour l'année 2024
Classification Préfecture :	4 - Fonction publique 2 - Personnel contractuel 1 - Création et transformation d'emploi contractuel 3 - Création et transformation d'emploi 2ème alinéa
Date de l'acte :	28 mars 2024
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240328-lmc1H31170H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31170H1

Date de transmission en Préfecture :	04 avril 2024
Date de réception en Préfecture :	04 avril 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 05 avril 2024